



L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	06/06/2025
Date d'Affichage	06/06/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	9
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mr Nicolas MARTINAIS (arrivé à 20h30).

Absents excusés :

Mr Michel LÉBOUC donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS,
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absents :

Mme Sylvie COUPE.

N°100-2025

Indemnités des Elus

Monsieur le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans la dernière répartition des indemnités des élus.

Lors du conseil municipal du 13 mars 2025, il a été voté la répartition des indemnités suivante :

5302,57

$= (4110,52 * 51,6\%) + (3 * 4110,52 * 19,8\%) + (3 * 4110,52 * 6\%)$

Etude

Philipot André	51,50%	2116,92
Pendrigh Colette	15,50%	637,13
Garnier Stéphanie	15,50%	637,13
Lan Christian	13,00%	534,37
Barbelette Madeleine	6,00%	246,63
Petitpas Didier	6,00%	246,63
Coupé Sylvie	5,00%	205,53
	112,50%	4624,34

Elus	Nbre	montant référence	% maximum	montant
Maire	1	4110,52	51,60%	2121,03
Adjoints	3	4110,52	19,80%	2441,65
Délégués	3	4110,52	6,00%	739,89
				5302,57

Nous devons revoir la répartition car le calcul des délégués ne rentre pas en compte dans l'assiette de répartitions. Voici les propositions, suivant le calcul à respecter :

Calcul	Maire	51,6	51,6 %
	Adjoint	19,8*3	59,4 %
			111 %

	Situation avant le 13/03/2025	Situation actuelle	proposition n°1	proposition n°2	proposition n°3	proposition n°4
Maire-André PHILIPOT	50	51,5	50	51	51	51,2
Colette PENDRIGH	15	15,5	15,5	15	15,5	15,2
Patrick DEMARQUET	15					
Stéphanie GARNIER	13	15,5	15,5	15	15,5	15,2
Christian LAN	13	13	13	13	13	13
Madeleine BARBELETTE	5	6	6	6	5,5	5,7
Didier PETITPAS	5	6	6	6	5,5	5,7
Sylvie COUPE	5	5	5	5	5	5
Total	121	112,5	111	111	111	111

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition n°4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De RETENIR** la proposition n°4 concernant la répartition des indemnités des élus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

